COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin, Le Conseil Municipal de la commune de Busséol dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence Mr. Régis CHOMETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 02 juin 2023.

<u>Présents</u>: Mmes et MM. Régis CHOMETTE, Jocelyne SARRE, Gilles NERON, Anne REYNAUD, Marc BONNET, Jean-Yves COSTE, Katell MENARD.

Jean-Louis DAVENNE a donné procuration à Marc BONNET

Karine SOLOIS a donné procuration à Jocelyne SARRE

Jean-Pierre JOUVET a donné procuration à Régis CHOMETTE

Absente: Marie-France VIRZI

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne SARRE

1 – désignation du délégué et des suppléants pour l'élection des Sénateurs

Election du délégué:

Monsieur Régis CHOMETTE a été élu au premier tour de scrutin.

Election des suppléants :

1^{er} suppléant : Mme Jocelyne SARRE a été élue au premier tour de scrutin

2ème suppléant : M. Gilles NERON a été élu au premier tour de scrutin

3ème suppléant : Mme Katell MENARD a été élue au premier tour de scrutin

2 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

3 - Conditions de recouvrement des produits locaux : convention avec le comptable assignataire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des termes du projet de convention à intervenir entre le comptable assignataire communal et la commune de Busséol.

Cette convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires peuvent développer leur coordination pour améliorer le niveau de recouvrement des recettes de la commune.

Un bilan de l'application de cette convention serait dressé annuellement et des avenants pourraient intervenir en cas d'adaptations nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne un avis favorable à la mise en place de cette convention de recouvrement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le comptable public assignataire.

4 - Désignation d'un référent communal pour l'animation foncière agricole

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que le conseil départemental a adopté de nouvelles orientations et mesures en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture (accompagner les agriculteurs, favoriser l'installation, etc...).

Cette animation départementale s'appuie sur un réseau de référents agricoles dans chaque commune. Ces référents doivent être membres du conseil municipal et bien connaître les exploitations et le foncier agricole de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Jean-Yves COSTE qui accepte.

5 – Compte-rendu des délégations du maire

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, la possibilité :

- <u>De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour</u> une durée n'excédant pas douze ans ;

Monsieur le Maire a fixé à 480 € la mise en location du duplex de l'ancienne cure et le dépôt d'annonces en ce sens.

- <u>De prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières</u>; Par décision en date 15 mai 2023 Monsieur le Maire a délivré la concession de cimetière n°64 suivant la délibération tarifaire n°51/2014.

6 – Questions diverses

Devis coffret électrique des cloches de l'église :

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis relatif au remplacement du coffret électrique.

Aides pour l'acquisition d'un vélo électrique :

Bonus vélo : les aides de l'État pour l'acquisition sont étendues jusqu'au 31 décembre 2023 – consulter le site « service public.fr.

Actes administratifs et comptes-rendus de « Territoire d'énergie » :

Ces documents sont consultables sur le site internet : https://te63-sieg.fr/documentation/actes-administratifs/